



Mariage blanc sans retribution

Par **rachel**, le **16/10/2008** à **19:07**

bonjour,

je me suis rendu coupable d'un mariage blanc en 2001. j'ai épousé un tunisien vivant en france sans papier et travaillant depuis plus de dix ans. Il souhaitait avoir des papiers pour pouvoir retourner dans son pays voir sa mère qui était malade et a qui il envoyait de l'argent chaque mois mais qu'il n'avait pas pu revoir depuis son arrivée en france, faute d'etre sur de pouvoir revenir.

A cette époque j'avais 22 ans. Mes parents étant divorcés je venais d'etre privée de mon père et de mes soeurs 8 années. Je venais de retrouver ceux-ci dans l'intention de leur dire tout mon amour et espérant le leur en retour. J'étais révoltée, croyant plus que tout aux droits de l'homme et a la france "terre d'asile". Naive et utopiste à l'aveuglement...

Le mariage s'est fait sans intérêt financier de ma part, pour mes idées. Au bout d'un an nous avons divorcés et très peu de temps après la police est venu m'arreter a mon domicile.

Perquisition s'en suivit. N'ayant jamais partager mon domicile avec mon mari, il leur fut facile de prouver le mariage blanc et je trouver préférable d'avouer.

A l'epoque de ma mise en examen, j'ai bénéficié de l'aide juridictionnelle qui m'a permis de me faire assister d'un avocat.

Aujourd'hui, je suis intérimaire et mes revenus ne me donnent plus droit a cette aide et ne me permettent pas non plus de m'offrir les services d'un avocat.

Je dois comparaitre dans un mois, lors d'audiences qui se tiendront durant 10 jours et où seront jugés entre autre un réseau de mariage blanc!. Mon cas bien qu'à part m'inquiète quant aux peines que j'encoure et a la facon dont je peux me défendre seule. En quel termes? comment ne pas etre mal comprise? comment ne pas maladroitement empirer mon affaire...

Je sais de mon ancien avocat qu'il veulent faire des exemples. Et celui ci m'a dit qu'étant donné que mon casier judiciaire est vierge, je risquais une amende et de/de la prison avec

sursis ainsi qu'une mise a l'épreuve de 5 ans. Ai_je le droit de croire que la peine ne pourra pas etre plus sévère?

je vous remercie de me répondre et de vos conseils.

Par **JamesEraser**, le **16/10/2008** à **20:23**

Soyez spontanée et sincère au tribunal, c'est la seule chose que les magistrats attendent de vous.

Pour le reste, alea jacta est. Chaque cas étant unique et la décision personnalisée au prévenu
Experatooment

Par **rachel**, le **17/10/2008** à **20:26**

merci pour cette réponse qui si elle ne me donne pas de réponse à proprement parlé m'apporte du courage pour ce qui m'attend.